-

CHSCT

[1]

Vous trouverez dans cet article, le compte -rendu du CHSCTD d'hier.
La FSU a présenté des avis à la signature des membres.
1 – sur le remplacement des masques en tissus par des masques chirurgicaux. Pour 5 FSU et UNSA – NPPAV 2 FO
2 – Sur le suivi des personnels fragiles par la médecine de prévention pour l'adaptation éventuelle de leur poste de travail. Pour 5 FSU et UNSA – Contre 2 FO
La FSU a proposé un voeu pour la suspension du plan de formation. refus de l'IA de la mettre au vote. Voir notre article sur cette question et notre courrier à l'IA37.
> lire plus ici [1]

En présence de Mme la Conseillère de Prévention Départementale, M. le DASEN, Mme la Secrétaire Générale

Présents Pour la FSU : Anne GRANDET, Marion GUENOT, Sophie METZINGER, Christophe PERCHER

> Lire ici la déclaration de la FSU37 [2]

Les représentants de la FSU sont intervenus sur les sujets suivants :

> chiffres du COVID *: augmentation des cas confirmés. Depuis la rentrée : 58 situations, 62 cas confirmés élèves ou adultes avec éviction de 643 personnes. Forte hausse ces derniers jours : cette évolution nécessite d'autant plus des réponses rapides aux problèmes posés.
> inquiétudes des enseignants, des directeurs et des chefs d'établissement : temps passé très important pour la gestion de crise au détriment du versant pédagogique.
> interrogations quant à l'efficacité du masque en tissu : alertes des personnels. Demande que des masques chirurgicaux soient distribués. Y en-a-t-il en stock ? Pas de réponse de l'administration.
> Personnels fragiles, vulnérables : demande qu'ils soient accompagnés par la médecine de prévention pour adapter le poste de travail si nécessaire. Réponse : ces personnels sont identifiés et ils ont à leur disposition des masques chirurgicaux. 2 masques par jour sur 5 jours et pour toute la 1ère période. Les agents qui relèvent de la 1ère liste doivent fournir un certificat d'isolement et être placées en ASA (ou travail à distance recherché). Dans l'académie, un seul médecin de prévention pour 40000 personnels,
> gel hydro alcoolique de la part de notre employeur : en aurons-nous ? Pas de réponse de l'administration.
> différence de traitement selon les collectivités (matériel, organisation, ménage,...)
> matériel : demande qu'un rappel soit fait auprès des collectivités. rédiger une plaquette à leur destination avec les préconisations : gel à disposition des classes, entrées des établissements et des lieux fermés… A suivre car des rappels ont déjà été effectués.
> quel protocole déclencher en cas de difficultés de respect du protocole sanitaire ? Réponse : en cas de manquement au protocole (ménage ou autres) s'adresser à l'IEN puis au DASEN. (et membres CHSCT) Les collectivités locales vont petit à petit mettre à disposition ces produits (gels, lingettes,...)
> abords des écoles : la sécurité est du ressort des collectivités (et donc variable). Plutôt que des « bricolages locaux », des outils pourraient leur être mis à disposition (modèles d'affichages, panneaux de recommandations,...)
> incohérence dans la gestion de cette crise : masques obligatoires dans les collèges et lycées alors que sur les temps de cantine, les élèves sont agglutinés, en face à face sans masques ; problèmes d'étroitesse des couloirs, des abords, du lavage des mains (points d'eau, gel,...), désinfection des surfaces, des sols,... Réponses : les

établissements doivent aussi réfléchir à l'aménagement de leurs locaux (couloirs, cantine, sens de circulations,...)
> les infirmières scolaires désormais mobilisables dans la chaîne d'alerte : elles sont déjà fortement accaparées par leurs missions, en nombre insuffisant, sont difficiles à joindre en particulier pour les écoles… Demande que cet échelon soit « sauté » pour ne pas retarder la prise de décision. Pas de réponse de l'administration.
> en cas de retour au distanciel : les problèmes relevés l'an dernier ne sont pas résolus. (Présentiel + distanciel …)
> Sorties scolaires – Piscine. Demande de clarification pour les transports urbains et d'information sur les protocoles piscine. Réponse : tout est autorisé si respect du protocole ; cela sera reprécisé via les IEN.
> formation continue (plan maths et français) : demande de suspension du dispositif car réunions programmées dans un temps court (23 et 30 septembre) et en grand nombre alors que la crise sanitaire est là. Inquiétude des personnels sur les objectifs inconnus des réunions, les modalités et objectifs des visites des conseillers pédagogiques… Réponse : des clarifications vont être apportées dès la prochaine lettre info.
> Traitement des fiches RSST : toutes sont motivées par une difficulté. Les réponses apportées par les IEN doivent en tenir compte, proposer une solution et ne pas renvoyer le rédacteur à sa pratique professionnelle ; attention au vocabulaire employé.

La FSU a présenté des avis à la signature des membres.

1 – sur le remplacement des masques en tissus par des masques chirurgicaux. Pour 5 FSU et UNSA – NPPAV 2 FO
Les autorités de santé alertent sur l'inefficacité du masque en tissu fourni par le ministère en termes de protection des élèves comme des personnels. L'ARS de Bretagne préconise de doter les personnels en contact avec des élèves de masques chirurgicaux. Le CHSCT-D réunit le 15/09/2020, demande que l'administration Éducation nationale suive cette recommandation, qu'il mette à disposition des masques FFP2 aux agents considérés comme des « personnes vulnérables » ainsi que le gel hydroalcoolique. Il demande pour les collègues ne pouvant porter l'un de ces masques que des mesures spécifiques soient mises en place pour leur protection ainsi que de leurs élèves

2 – Sur le suivi des personnels fragiles par la médecine de prévention pour l'adaptation éventuelle de leur poste de travail. Pour 5 FSU et UNSA – Contre 2 FO
Le CHSCT-D, réunit le 15/09/20, demande un suivi des collègues dits vulnérables notamment pour permettre une adaptation de leur poste de travail comme l'indique le protocole ministériel.

Autres informations :

Application de la 7aine au lieu de la 14aine ? En attente de précisions pour le moment.

*Régulièrement, la cellule de crise COVID de la DSDEN transmet au secrétaire du CHSCTD un point de situation. Il est relayé à l'ensemble des membres du CHSCTD.

URL source: http://snuipp37.fr/snu2/chsctd-15-sept

Liens
[1] http://snuipp37.fr/snu2/chsctd-15-sept
[2] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/snuipp/declaration_fsu_chsctd_15_septembre_2020.pdf?727